



UNE PREMIÈRE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE L'AGILITÉ

RAPPORT ANNUEL 2020

AGENCE
DE MOBILITÉ
DURABLE
MONTRÉAL

Toute l'équipe de l'Agence de mobilité durable est fière de présenter les réalisations de sa première année d'exploitation, dont la période s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.



TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE L'AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE	3
RÉALISATIONS 2020	11
INSTAURER UNE GOUVERNANCE INSPIRANTE	24
ÉTATS FINANCIERS	28





À PROPOS DE L'AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

NOTRE RAISON D'ÊTRE

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSAGE DE LA DIRECTION

COMITÉ DE DIRECTION

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS

NOTRE RAISON D'ÊTRE

L'Agence de mobilité durable (« l'Agence ») est un organisme paramunicipal qui a succédé à la Société en commandite Stationnement de Montréal. Sa création fait suite à une réflexion inscrite aux plans d'urbanisme et de transport de la Ville de Montréal (« la Ville »), selon laquelle la gestion stratégique du stationnement est un levier d'une mobilité plus durable. Ces plans ont mené à la Politique de stationnement de la Ville, dont une des trois priorités était la création d'un organisme municipal de gestion du stationnement.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agence regroupe l'ensemble des métiers du stationnement, qui englobent des activités auparavant gérées par la Société en commandite Stationnement de Montréal (SCSM) et la Section de l'application du règlement de stationnement (SARS) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). En février 2021, l'Agence a entrepris les démarches pour intégrer l'équipe de Jalon.

L'Agence assure la gestion et le développement du stationnement tarifé sur le territoire de la Ville. Elle réalise sa mission et les mandats opérationnels confiés par la Ville dans le respect des orientations municipales en vue de favoriser une mobilité urbaine durable. Par son leadership, elle contribue à diversifier l'offre de stationnement, à améliorer le partage de la rue et l'occupation du domaine public. Dans ce cadre, elle propose des recommandations dans l'opérationnalisation de ses mandats, procède à leur mise en œuvre, intègre à ses opérations régulières toute nouvelle activité de gestion du stationnement et évalue la performance des mesures mises en place.

L'Agence est une personne morale constituée par lettres patentes en vertu de l'article 220.4 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4).

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom du Conseil d'administration (« le Conseil »), je tiens à remercier tout le personnel de l'Agence de mobilité durable pour la somme de travail accompli en 2020. Cette première année riche en rebondissements, avec la pandémie de COVID-19 et le défi de prendre les rênes d'un organisme responsable d'un tout nouveau mandat, témoigne de votre dévouement et de votre résilience.



Isabelle Cadrin
Présidente du Conseil
d'administration 2021

Je tiens aussi à remercier le Comité exécutif de la Ville de Montréal de m'avoir confié la présidence du Conseil de l'Agence en décembre 2020. Comme je suis officiellement entrée en fonction le 1^{er} janvier 2021, je partage ci-dessous les réalisations du Conseil en son nom.

Cette année de transition a été marquée par une réflexion stratégique sur les orientations de l'Agence à la lumière de son nouveau mandat. Si bien des processus sont établis en fonction de normes reconnues, un immense chantier de gestion du changement vers un nouvelle organisation au mandat élargi a été mis en branle.

Le Conseil a effectué un suivi du plan de transition sur le plan financier et des risques. Du point de vue ressources humaines, dans le contexte de l'intégration de deux organisations, le Conseil a appuyé un grand chantier de révision de la structure organisationnelle, de l'évolution des effectifs et de la rémunération globale ainsi que le positionnement de l'Agence dans le marché de l'emploi. De plus, comme l'Agence est un organisme de la Ville de Montréal, le Conseil a participé à l'établissement des stratégies de communication entre l'Agence et la Ville. Finalement, en raison de la propagation de la COVID-19, le Conseil a aussi collaboré à la réflexion sur le télétravail, les stratégies de déconfinement et les communications liées à la pandémie.

Une vue plus détaillée des réalisations du Conseil est présentée à la section Gouvernance (page 24).

Je suis fière de m'associer à une équipe experte et hautement motivée envers la mobilité durable et je remercie les membres du Conseil de leur appui. Je suis persuadée qu'en ensemble, avec tout le personnel de l'Agence et ses parties prenantes, nous ferons progresser une mobilité durable qui soutient la vitalité économique et favorise la qualité de vie sur le territoire de la Ville de Montréal.

A handwritten signature in blue ink that reads "Isabelle Cadrin".

Isabelle Cadrin
Présidente du Conseil d'administration 2021

MESSAGE DE LA DIRECTION

Il va sans dire que la première année d'existence de l'Agence, comme la première année de toute organisation, a comporté son lot de défis - d'autant plus importants qu'ils ont été relevés en pleine pandémie de COVID-19. Cette première année a été couronnée de succès grâce à l'engagement d'une équipe résiliente et hautement mobilisée.



Laurent Chevrot
Directeur général

À ses débuts au 1^{er} janvier 2020, l'Agence a regroupé les activités de deux organismes indépendants, la Société en commandite Stationnement de Montréal, la Section de l'application du règlement de stationnement du Service de police de la Ville de Montréal. Les deux équipes ont continué leurs activités de surveillance et de gestion du stationnement alors que nous commençons à nous doter de l'expertise, des structures et des activités nécessaires pour assumer un rôle qui dépasse les frontières du stationnement, soit de favoriser la mobilité durable sur le territoire de la Ville.

Dans un premier temps, l'Agence a mis en place un comité de direction formel et régulier, et cerné des interventions à effectuer à très court terme telles que combler les postes prévus au budget, réviser des processus clés (approbation, approvisionnement, budget et cycles annuels) et étudier la modernisation des outils de gestion.

Notre direction devait prendre rapidement le pouls de l'Agence, de ses ressources et de ses besoins, afin d'établir son positionnement dans son nouvel écosystème de la mobilité durable et commencer à élaborer des orientations stratégiques et des plans d'actions.

La pandémie de COVID-19 qui a frappé le monde entier dès mars 2020 n'a pas affecté notre rythme et nous avons progressé rondement. Le personnel de l'Agence fait majoritairement partie des services essentiels, qu'il soit au bureau ou sur le terrain affecté à la surveillance ou la gestion des équipements. Nous avons donc apporté des ajustements à nos méthodes de travail et été encore plus à l'écoute de nos employés. La pandémie a bien sûr affecté certaines activités de l'Agence, notamment en raison de livraisons tardives d'équipements ou tout simplement annulées.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que saluer la résilience du personnel de l'Agence qui s'est joint à une nouvelle organisation dotée d'un nouveau mandat, a fait acte de présence dans des circonstances exceptionnelles et géré des relations parfois difficiles avec des citoyens sous tension. L'équipe a continué d'accomplir son travail avec professionnalisme, ce qui a mené à des réalisations importantes comme la continuité de la modernisation des équipements, l'informatisation de tâches, une refonte bien entamée des activités des services administratifs et un partenariat renouvelé avec les arrondissements.

Nous ne pouvons que saluer la résilience du personnel de l'Agence qui s'est joint à une nouvelle organisation dotée d'un nouveau mandat, a fait acte de présence dans des circonstances exceptionnelles et géré des relations parfois difficiles avec des citoyens sous tension.

Nous remercions chaleureusement le conseil d'administration pour son soutien à une organisation en pleine transformation. Auparavant du Conseil de la SCSM, les administrateurs désignés par le comité exécutif de la Ville ont adhéré avec grande conviction et enthousiasme à la nouvelle mission de mobilité durable de l'Agence. Merci également à monsieur Rémi Racine dont le mandat à la présidence du Conseil a pris fin au 31 décembre 2020, ainsi qu'à madame Lise Aubin qui a mis fin à son mandat au premier trimestre.

C'est avec grand plaisir que je dirige l'équipe de la toute nouvelle l'Agence de mobilité durable depuis le mois d'avril 2020. Au nom de toute l'organisation, je souhaite la bienvenue à madame Isabelle Cadrin, nommée présidente du Conseil, et madame Marie Côté désignée comme administratrice à compter du 1^{er} janvier 2021 pour un mandat de trois ans.

Nous anticipons, avec le début de la mise en œuvre de notre premier plan stratégique en 2021, des années emballantes qui verront l'Agence contribuer à la mobilité durable sur le territoire de la Ville et à la lutte aux changements climatiques. Nous sommes fiers de ce mandat porteur d'un avenir qui se dessine maintenant.



Laurent Chevrot
Directeur général

COMITÉ DE DIRECTION

(Au 31 décembre 2020)



Laurent Chevrot
Directeur général



Christine Bisson, CPA, CA
Directrice des finances
et de l'administration



Charles de la Chevrotière
Directeur des stratégies
d'affaires et de la mobilité



Guy Des Roches
Directeur de la sécurité
et des services auxiliaires



Nicolas Filion
Directeur de la technologie



Dominique Payeur, CRIA
Directrice des ressources
humaines



Yannick Poitras
Directeur des opérations



Mme Sophie Préfontaine
Conseillère juridique



Sylvain Sauvageau
Chef de section – Application
de la réglementation
du stationnement

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(En milliers de dollars – au 31 décembre 2020)

Revenus totaux

30 503 \$

Revenus de gestion

28 820 \$

Revenus autonomes

817 \$

Contribution de la Ville de Montréal pour la réalisation des mandats spécifiques

866 \$

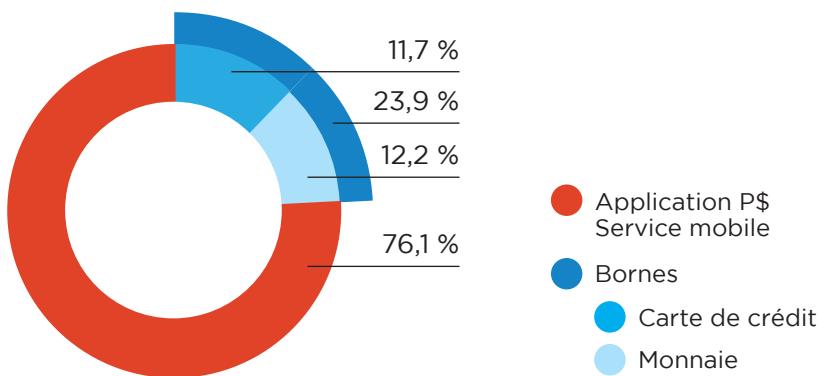
Revenus de stationnement

Revenus de stationnement sur rue

33 156 \$

Revenus hors rue

3 698 \$



Nombre de transactions

8,7 M Application mobile

3,4 M Bornes de paiement

Dépenses principales

	\$
Salaires et avantage sociaux	20 008
Frais bancaires, de cartes de crédit, de manipulation d'argent et de transactions	1 296
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	1 592
Services opérationnels	1 517
Fournitures	1 017
Honoraires professionnels	1 204
Loyer, taxes et permis	713
Télécommunications	292
Amortissement	1 430
Autres frais	434
Total	29 503

FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS

(Au 31 décembre 2020)



Surveillance des règlementations

Près de
700 000
constats d'infractions émis

+ 32 500
Remorquages

Employés

214
Employés permanents

821
Employés temporaires



RÉALISATIONS 2020

INITIER DES MANDATS DE LA VILLE DE MONTRÉAL
ÉTABLIR NOTRE STRATÉGIE D'AFFAIRES ET DE MOBILITÉ
ACTUALISER LA SURVEILLANCE
ACTUALISER L'ENTRETIEN ET LA PERCEPTION
RELEVER UN DÉFI HUMAIN AVANT TOUT
PLACER LA TECHNOLOGIE AU CŒUR DE L'EXPÉRIENCE
OPÉRER UN VIRAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

INITIER DES MANDATS DE LA VILLE DE MONTRÉAL



Dans le cadre de son mandat opérationnel, en 2020 la Ville a confié à l'Agence la mise en œuvre de cinq mandats spécifiques. Ces projets s'inscrivent dans une meilleure intégration des modes de transport, de la tarification, des systèmes d'information et de l'aménagement de l'espace public en vue de favoriser la mobilité urbaine et l'expérience client.

Application mobile P\$ Montréal Centre-ville

Ce mandat s'harmonise avec la volonté de la Ville de créer des partenariats pour faciliter le stationnement grâce à une mise en commun des espaces disponibles qui avantage toutes les parties prenantes.

Dans le cadre des travaux de réfection de la rue Sainte-Catherine, une nouvelle version de l'application mobile de l'Agence, P\$ Montréal Centre-Ville, a été lancée afin d'améliorer l'expérience des automobilistes et d'intégrer une offre de stationnement privé hors rue.

Ainsi, depuis le 30 septembre 2020, les stationnements participants sont géolocalisés sur une carte et les utilisateurs bénéficient d'espaces au même tarif que sur rue pour une période maximale de deux heures.

Lecture automatisée des plaques d'immatriculation

Le respect de la réglementation est un élément fondamental de la mobilité urbaine et de l'équité entre utilisateurs. En 2020, l'Agence a procédé à une mise à jour des études et une analyse des pratiques, ainsi qu'à une simulation en vue d'un projet pilote de surveillance du stationnement à l'aide d'un système de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI).

Sur le terrain, cinq véhicules munis du système LAPI ont été déployés pour évaluer l'effet de la gratuité du stationnement au centre-ville de Montréal dans le temps des fêtes.

Au-delà de la surveillance, l'analyse des données fournies par la technologie de LAPI permettra à l'Agence de mettre en place des mesures innovantes de mobilité, de tarification du stationnement ou de modes de transport durables.

Tarification modulaire

La tarification modulaire tient compte de la demande pour le stationnement à divers moments de la journée afin de contribuer à réguler l'achalandage véhiculaire sur le territoire de la Ville. Il s'agit de modifier les habitudes de déplacements, notamment en vue de réduire la congestion routière, optimiser l'occupation de l'espace public et favoriser l'accès aux commerces en améliorant la rotation des places tarifées.

L'analyse des taux d'occupation par arrondissement en 2019 a permis d'établir des constats et de formuler des recommandations préliminaires.

Surveillance du stationnement

Après avoir rencontré les différents arrondissements et pris connaissance des différents enjeux, l'Agence a entamé l'élaboration d'une stratégie globale de bonification de la surveillance du stationnement. Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été mises en place pour améliorer le travail des agents de stationnement et les services qu'ils offrent à la population.

En 2020, l'Agence s'est vu confier la surveillance de quatre nouveaux arrondissements auparavant sous la responsabilité d'un partenaire externe : Verdun, Outremont, Île-Bizard-Ste-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro.

Outre ces ajouts, les considérations de nature opérationnelle soulevées par les arrondissements, le départ à la retraite de nombreux agents de stationnement au cours des cinq dernières années et les projets d'avenir de l'Agence ont mis en lumière la nécessité de se doter de ressources additionnelles. Ainsi, l'Agence a commencé à embaucher en 2020 et, au total, 128 nouveaux agents joindront les rangs de l'organisme d'ici 2022.

De plus, dans un souci d'équité dans le contrôle de la réglementation sur l'ensemble du territoire, l'Agence a réalisé un plan de relocalisation des agents afin de leur permettre notamment d'être présents sur le terrain au début des heures d'interdiction de stationnement.

Stationnement des véhicules en libre-service

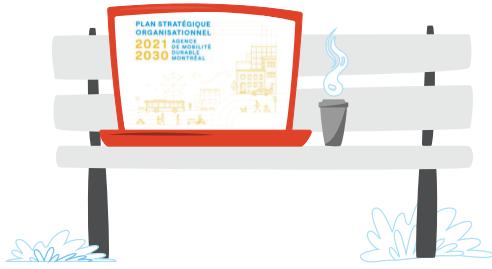
L'Agence a également mis en place un projet pilote de paiement de stationnement sur rue simplifié qui facilite l'accès au centre-ville et favorise le développement de l'autopartage. Ainsi, depuis juin 2020, les utilisateurs d'un véhicule en libre-service (VLS) sans réservation FLEX de Communauto peuvent terminer un trajet au centre-ville en laissant la voiture sur un espace de stationnement tarifé, en échange d'un tarif fixe qui s'ajoute à la facture, sans avoir à l'acquitter sur place.

2021

Nous allons continuer de développer les projets initiés en 2020 :

- **Application mobile P\$ Montréal Centre-Ville** — Élaborer une stratégie d'évolution en différentes phases qui vise à bonifier l'application incluant l'ajout de partenaires en stationnement privé;
- **LAPI** — Expérimenter le contrôle des plaques dans l'arrondissement de Rosemont et planifier le déploiement complet de la technologie de LAPI;
- **Tarification modulaire** — Déposer des recommandations de modulation des tarifs horaires en fonction du taux d'occupation observé dans les stationnements tarifés sur rue et poursuivre l'évolution des systèmes en vue de l'implantation;
- **Agents de stationnement** — Continuer les embauches tout en révisant l'organisation du travail, incluant la relocalisation des agents près des arrondissements, l'utilisation optimale des technologies et une mobilité qui ferait appel, notamment, à des vélos à assistance et des véhicules électriques.

ÉTABLIR NOTRE STRATÉGIE D'AFFAIRES ET DE MOBILITÉ



2021

Initier la démarche de plan stratégique organisationnel

Dès l'été 2020, l'équipe a initié la démarche de développement d'un plan stratégique organisationnel 2021-2030 afin d'encadrer ses activités dans une mission, une vision et des valeurs communes, et de déterminer les activités prioritaires qui lui permettront de réaliser son mandat.

Ce processus fondamental a débuté par une vaste consultation des acteurs de notre écosystème au cours de l'automne 2020, qui nous a permis de cerner leurs besoins, leurs préoccupations ainsi que leurs attentes du point de vue de la mobilité durable, tout en nous faisant connaître. Nous avons rencontré la direction générale de la Ville, l'ensemble des services et autres entités paramunicipales ayant un lien avec l'Agence et sa mission, ainsi que plusieurs arrondissements et des acteurs de la mobilité tels que Communauto, Jalon, Bixi, la Société de transport de Montréal et le Bureau du taxi. De plus, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement, nous avons également sollicité les vues de plus d'une vingtaine d'acteurs du milieu associatif, des sociétés commerciales ou liées à l'immobilier, et des fournisseurs de mobilité.

Ensemble, nous avons ouvert la discussion sur le partage de l'espace public, la place du stationnement dans la Ville, et l'utilisation de l'application P\$ Service mobile pour développer de nouveaux services et rehausser l'expérience client. Nous avons aussi abordé les nouvelles mobilités, notamment le covoiturage, l'électrification des transports et l'usage de plus en plus diversifié de la bordure du trottoir.

Cette consultation a été accompagnée d'un examen des meilleures pratiques en mobilité durable à l'international. Elle a enrichi notre expertise et élargi notre vision des possibilités qui s'offrent à l'Agence. La nécessité de rencontres virtuelles a définitivement contribué à l'efficacité du déroulement et c'est ainsi que dès décembre, en quelques mois, nous avons pu compléter cette première étape de consultations.

- **Plan stratégique organisationnel 2021-2030** — Déposer pour approbation et communiquer les orientations du plan;
- **Projet pilote de mutualisation du stationnement dans Griffintown** — Lancer un projet pilote, pour donner suite à une exploration des modalités effectuées en 2020, qui permettra aux résidents d'utiliser des espaces de stationnement libres la nuit, notamment entre les heures de fermeture et d'ouverture des commerces;
- **Vélos-stations** — Préparer le développement de stationnements sécurisés pour vélos avec nos partenaires à la suite d'un projet-pilote effectué à proximité de l'École de Technologie Supérieure, en 2020, et financé dans le cadre d'un programme du Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

ACTUALISER LA SURVEILLANCE



Intégrer l'équipe

Les agents de stationnement, responsables de la surveillance et de l'application de la réglementation du stationnement, sont des partenaires au service des arrondissements et de la population de la Ville. Ils contribuent à la sécurité et à la qualité du réseau routier en matière de stationnement et de mobilité.

Auparavant sous la gouverne du SPVM, les agents de stationnement ont vécu plusieurs changements dès les débuts de l'Agence et l'impact de la pandémie a été particulièrement important pour les ressources sur le terrain. Les gestionnaires ont déployé tous les efforts pour communiquer avec les 850 employés surnuméraires qui sont majoritairement responsables des remorquages durant le déneigement ou le nettoyage des rues.

En particulier lors du premier confinement, le télétravail a fait en sorte que les véhicules normalement stationnés près des lieux de travail demeuraient près des domiciles, ce qui a augmenté les possibilités d'infractions et de remorquages. Face à une population déjà sous tension en raison des contraintes posées par la pandémie, l'équipe a dû faire face à beaucoup de citoyens mécontents. Pour aider les propriétaires d'automobiles dans ces circonstances exceptionnelles, la Ville et l'Agence ont mis à leur disposition un plus grand nombre de stationnements municipaux gratuitement durant les opérations de déneigement.

Auparavant sous la gouverne du SPVM, les agents de stationnement ont vécu plusieurs changements dès les débuts de l'Agence et l'impact de la pandémie a été particulièrement important pour les ressources sur le terrain.

Tisser des liens

Tout en gérant les considérations opérationnelles à court terme, la direction a également tourné son regard vers l'avenir. En tant que nouvel organisme de la Ville, l'Agence a jeté les nouvelles bases d'une relation avec les 19 arrondissements pour lesquels elle assure la surveillance et l'application de la réglementation en matière de stationnement. Le directeur général de l'Agence et le chef de section – Application de la réglementation du stationnement, ont rencontré les responsables de chaque arrondissement pour sonder leur satisfaction par rapport aux activités de surveillance de l'Agence et cerner leurs attentes.

Un des cinq mandats confiés par la Ville en 2020, qui touche la bonification du travail des agents de stationnement (page 13), répond partiellement à ces attentes, en plus de celles du personnel.

2021



La surveillance et le contrôle du stationnement seront au centre de nouvelles initiatives que l'Agence compte mettre en place à compter de 2021 :

- **Remorquage** — Instaurer un essai dans deux arrondissements pour remplacer les préposés au remorquage par la présence d'agents de stationnement plus polyvalents qui s'assureront que des véhicules ne seront plus stationnés sur les rues lors du déneigement;
- **Accessibilité** — Initier des projets d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, de modernisation des stratégies de surveillance des agents de stationnement et leur déploiement à proximité des arrondissements, ainsi que la coordination du dossier d'un éventuel centre de relations avec la clientèle;
- **Formation** — Donner aux employés surnuméraires affectés à la gestion des opérations de déneigement une formation complète, notamment en ce qui a trait à la réglementation, la rédaction de constats, la santé et sécurité et les relations avec la clientèle.

ACTUALISER L'ENTRETIEN ET LA PERCEPTION



250 bornes ont été installées et 1 005 ont été mises à niveau

2021

Progresser avec succès malgré la pandémie

Tout comme leurs collègues affectés à la surveillance et à l'application réglementaire, les employés de l'entretien et de la perception sont des travailleurs essentiels qui doivent être présents au bureau et sur le terrain en temps de pandémie. Si l'Agence avait déjà entamé son virage numérique, incluant la révision de processus, l'adoption du télétravail obligatoire pour une partie du personnel à la suite des consignes gouvernementales, en 2020, en a accéléré l'implantation. Et à l'instar de plusieurs organisations, l'équipe a géré des problèmes d'approvisionnement car certains fournisseurs ont interrompu ou diminué leurs activités.

Moderniser les bornes de paiement

Avec plus de 600 000 utilisateurs uniques, l'application de paiement P\$ Service mobile de l'Agence compte parmi les succès qui facilitent le respect du stationnement tarifé sur le territoire de la Ville. Dans des circonstances difficiles, l'équipe a relevé plusieurs défis avec brio, incluant la modernisation des bornes de paiement. Ces bornes, qui permettent d'enregistrer le temps requis par les utilisateurs et facilitent le paiement, ont été installées progressivement depuis plus de 12 ans. La restauration des bornes et l'achat de nouvelles ont débuté en octobre 2019 et se sont poursuivis en 2020, en plus d'une mise à niveau de la plateforme technologique. Au total, 250 nouvelles bornes ont été installées et 1 005 ont été mises à niveau. Les nouvelles bornes offrent une accessibilité universelle. De plus, de nouveaux autocollants d'identification des fournisseurs de paiement ont été apposés dans le but d'implanter le paiement sans contact en 2021.

Informatiser les opérations sur le terrain

Étant donné le mandat d'installation et d'entretien des équipements, beaucoup d'employés de la direction travaillent sur la route. En 2020, nous avons continué le processus d'informatisation des opérations et ces employés ont maintenant un ordinateur et accès à une plateforme de répartition des tâches. Au fil du temps, la plateforme sera dotée d'autres fonctionnalités qui faciliteront le travail des équipes et contribueront à une plus grande productivité.

L'équipe de l'entretien et de la perception évaluera ses activités en vue de réaliser le plan stratégique organisationnel :

- **Stationnement tarifé** — Poursuivre la modernisation, en particulier pour les personnes à mobilité réduite qui doivent encore payer avec les anciens parcomètres;
- **Équipements et entreposage** — Évaluer les besoins (bornes, signalisation, stationnements), incluant ceux d'entreposage, et adapter la structure de gestion.

RELEVER UN DÉFI HUMAIN AVANT TOUT



Amorcer le virage de la culture d'entreprise

L'Agence est issue de la fusion de deux entités dont la vocation était la gestion et la surveillance du stationnement – la mobilité durable ne faisait pas partie de leur mandat. Afin d'amorcer un virage dans la vision de tous les employés et de l'évolution de leur rôle au sein de l'Agence, nous avons partagé avec toutes les équipes ce qu'est l'Agence, sa mission, ses nouvelles responsabilités et les possibilités offertes par la mobilité durable.

Ces rencontres ont eu lieu à l'automne 2020, dans le respect de mesures sanitaires qui étaient assouplies à ce moment-là, ce qui nous a permis de les tenir en personne à la cafétéria. Elles ont été l'occasion pour la nouvelle direction de l'Agence d'établir un contact plus personnel, et particulièrement important dans un contexte où les employés doivent composer avec des changements à tous les échelons de l'organisation dans un environnement sanitaire extrême.

Les rencontres avec les employés se sont poursuivies en mode virtuel une fois les mesures sanitaires resserrées. Le directeur général a notamment tenu des rencontres à intervalles d'environ six semaines, qui ont été enregistrées et mises à la disposition des employés qui ne pouvaient y assister.

Intégrer les équipes

L'intégration d'équipes provenant de diverses organisations, à laquelle s'ajoute un nombre important d'embauches, a créé des défis de taille pour la direction des ressources humaines. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les employés de la SARS du SPVM relèvent maintenant de l'Agence, ce qui a nécessité le rapatriement des activités de ressources humaines du SPVM.

De plus, comme la mission de l'Agence est différente de celle des entités desquelles elle est issue, l'année 2020 a également mené à plusieurs embauches afin d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser son mandat. À cet effet, la direction a accueilli 40 nouveaux employés cadres et professionnels. L'Agence a également intégré le personnel affecté à la surveillance de la SARS, soit plus d'une centaine d'agents de stationnement et quelques 821 employés surnuméraires affectés au remorquage. Notre organisation est ainsi passée de 60 à 214 employés permanents en moins d'un an.

**Une équipe
forte**

214 employés permanents

821 employés surnuméraires (remorquage)

Gérer en temps de pandémie

Faisant partie d'un service essentiel, la majorité des employés a continué de travailler en présentiel et a fait preuve de résilience et d'un grand professionnalisme dès le début de la pandémie de COVID-19.

Pour gérer la transition vers une présence à temps plein, l'Agence a instauré une rotation des horaires au cours des trois premières semaines. Tous les employés ont adopté les équipements de protection personnelle et respecté des horaires prédéterminés pour régulariser les entrées et les sorties du bureau afin d'éviter un trop grand achalandage. Certains ont même trouvé des moyens ingénieux d'aménager les lieux de travail tels que les bureaux, les camions et les espaces communs afin de travailler de façon plus sécuritaire. De plus, la direction des ressources humaines a relevé le défi du télétravail et adapté son processus d'accueil et d'intégration des nouveaux employés.

Grâce à la collaboration de tous, nous sommes heureux, et fiers, qu'aucun cas confirmé de contamination entre collègues ni d'éclosion de la COVID-19 n'ait été enregistré dans nos établissements alors que la majorité des employés sont demeurés au travail en tout temps.

La direction a également réussi à maintenir le lien privilégié avec les gestionnaires et les employés sans que les ressources ne soient présentes physiquement. Maintenir ce lien était d'autant plus important dans un contexte de transformation organisationnelle à laquelle la direction des ressources humaines apporte son soutien depuis le début.

La Directrice des ressources humaines a participé activement à l'étape initiale de la transformation organisationnelle, avec le directeur général de l'Agence et le Directeur des stratégies d'affaires et de la mobilité, lors des 25 réunions tenues à l'automne 2020 auxquelles tous les employés permanents de l'Agence ont assisté. Dans bien des cas, les employés se sont vus en personne pour la première fois.

Grâce à la collaboration de tous, nous sommes heureux, et fiers, qu'aucun cas confirmé de contamination entre collègues ni d'éclosion de COVID-19 n'ait été enregistré dans nos établissements alors que la majorité des employés sont demeurés au travail en tout temps.

Sans le travail colossal de tous ses employés, l'Agence aurait difficilement vu le jour au 1^{er} janvier 2020 et elle n'aurait jamais pu réaliser autant de mandats à l'an 1 de son existence, en pleine pandémie.



Contribuer à la collectivité

Le personnel de l'Agence a participé à un projet pilote de livraison de denrées auprès de populations plus vulnérables, en collaboration avec le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de Montréal et a aussi collaboré avec Jeunesse au Soleil pour effectuer la livraison de paniers alimentaires lors de la période des fêtes.

2021

La direction des ressources humaines continuera de bâtir une organisation forte résolument tournée vers l'avenir :

- **Culture** — Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence en développant une culture inspirée de la mission, de la vision et des valeurs inscrites au plan stratégique organisationnel;
- **Travail** — Élaborer un modèle de travail hybride pour préparer l'après-pandémie;
- **Rémunération** — Procéder à une refonte de la rémunération globale.

PLACER LA TECHNOLOGIE AU CŒUR DE L'EXPÉRIENCE



Gérer le quotidien et l'inattendu, et préparer l'avenir

Les avancées technologiques sont au cœur du travail et de la mobilité. À court et à plus long terme, l'équipe dédiée doit répondre aux besoins croissants de l'organisation et favoriser l'innovation technologique dans la gestion du stationnement et de la bordure, et ainsi contribuer à ce que la Ville devienne un chef de file de la mobilité durable.

En 2020, l'équipe a relevé avec succès de multiples défis, que ce soit pour moderniser le paiement aux bornes, intégrer de nouvelles équipes, organiser le télétravail à la vitesse grand V en début de pandémie et faire avancer des projets porteurs d'avenir.

Gérer le quotidien

Pour faciliter la gestion des multiples initiatives de mobilité durable qui seront lancées par l'Agence, la direction de la Technologie a mis sur pied un bureau de projet.

Gérer l'inattendu

La pandémie de COVID-19 a donné lieu à la mise en place rapide du télétravail pour les employés admissibles, incluant le soutien informatique et le déploiement de nouvelles solutions technologiques. La pandémie, combinée à l'intégration de la SARS et l'embauche de nouveaux employés dans tous les secteurs dont la technologie, a également nécessité un ajout important de capacité sur le plan de l'infrastructure.

Préparer l'avenir

La technologie joue un rôle central dans l'évolution des services de l'Agence et l'équipe a été au coeur de la réalisation de quatre des cinq mandats confiés par la Ville en 2020 (page 12).

2021

La technologie demeurera au cœur de l'expérience client et employé en 2021 :

- **Gouvernance** — Mettre en place la gouvernance de portefeuille de projets;
- **Agents de stationnement** — Compléter l'intégration informatique;
- **LAPI** — Implanter le projet pilote;
- **Tarification modulaire** — Développer le projet de gestion de tarification modulaire du stationnement.

OPÉRER UN VIRAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF



Revoir la structure et les processus

La mise en place d'une organisation fondée sur deux entités aux cultures et aux processus différents et un nouveau cadre de reddition de comptes en tant qu'organisme paramunicipal a demandé une mobilisation sans précédent des équipes des services administratifs. Au-delà d'une augmentation du volume des requêtes, une attention particulière à la conformité a généré de nouveaux processus dans tous les services, qui ont été communiqués à l'ensemble de l'Agence.

Comptabilité et planification financière

L'équipe a géré, notamment, le transfert des activités de la SCSM et l'intégration de la SARS, la mise en place d'une structure de rapports financiers et de comptabilité par projets, une revue des contrôles internes et le développement d'une nouvelle délégation d'autorité.

L'intégration au processus budgétaire 2021 de la Ville a été à l'ordre du jour, tout comme la mise en place d'un modèle de prévisions de dépenses et des revenus de stationnement permettant d'évaluer rapidement l'impact des initiatives de gratuité de la Ville. Des efforts ont également porté sur la qualité des analyses financières et le suivi des résultats financiers.

Approvisionnement

L'équipe d'approvisionnement, en conformité avec les lois et les règlements en matière d'adjudication de contrats, a effectué une refonte de la politique d'approvisionnement et du règlement de gestion contractuelle, a normalisé les processus d'achats dans l'ensemble de l'organisation, a transféré les contrats de la SCSM et a pris en charge les besoins de deux nouvelles directions.

En tant que coordonnateur des processus d'appels d'offres, l'équipe a géré l'appel d'offres des services d'acquéreur de paiements dans le traitement des transactions faites par cartes de paiement aux bornes via l'application, en collaboration avec la direction des Finances.

Renouveler l'expérience client

Le service à la clientèle de l'Agence vise à offrir une information fiable à nos clients et une expérience efficace aux utilisateurs de l'application mobile et des bornes de paiement, ainsi qu'aux détenteurs de permis du stationnement sur rue, en plus des locataires de terrains de stationnement hors rue.

Tous les aspects du service à la clientèle ont été l'objet d'efforts soutenus. En 2020, le service a défini de nouvelles normes rigoureuses, assorties des processus, de la documentation et de la formation appropriés. Une analyse de la collecte de données sur la nature des appels des clients a permis de mieux comprendre leurs enjeux et de collaborer avec d'autres services de l'Agence pour formuler des recommandations dans le but d'améliorer nos services.



La mise en place d'une organisation fondée sur deux entités aux cultures et aux processus différents et un nouveau cadre de reddition de comptes en tant qu'organisme paramunicipal a demandé une mobilisation sans précédent des équipes des services administratifs.



2021

La prochaine année verra de profonds changements sur les plans de l'automatisation par la technologie, des rôles et responsabilités et des processus en raison de la forte croissance des groupes administratifs :

- **Processus** — Procéder à une cartographie des processus et poser un diagnostic en vue de les optimiser et d'augmenter l'agilité des services administratifs à soutenir de nouvelles initiatives;
- **Paiement** — Effectuer la transition vers le nouvel acquéreur de paiement en temps opportun;
- **Gouvernance** — Instaurer la gouvernance financière des projets.



INSTAURER UNE GOUVERNANCE INSPIRANTE

CADRE DE GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉS
DU CONSEIL

NOMINATION DES MEMBRES

RESPONSABILITÉS DES COMITÉS

MEMBRES DU CONSEIL

INSTAURER UNE GOUVERNANCE INSPIRANTE



Cadre de gouvernance et responsabilités du Conseil

Le Conseil administre les affaires de l'Agence le cadre des dispositions de ses lettres patentes, de son règlement intérieur, de toute entente avec la Ville et de toute loi applicable à ses activités.

Le Conseil travaille en collaboration avec la direction de l'Agence et met ses compétences à profit en partageant son savoir-faire sur des sujets tels que les tendances, la stratégie, la mobilité, la conformité, la gouvernance stratégique et l'éthique, les communications, les ressources humaines, les finances ainsi que l'innovation et la technologie.

Un groupe de travail conjoint, réunissant les membres du Conseil d'administration et de la direction, a procédé à la révision de la politique de délégation d'autorité, de la politique d'approvisionnement et du règlement de gestion contractuelle. Ils sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2021, suite à leur adoption par le Conseil.

Nomination des membres

Le comité exécutif de la Ville de Montréal nomme les membres du Conseil pour la durée qu'il détermine. Les premiers administrateurs de l'Agence désignés par le comité exécutif de la Ville étaient issus du conseil d'administration de la SCSM. Conformément aux lettres patentes de l'Agence, deux représentants de la Ville nommés par le comité exécutif agissent comme observateurs.

Au 31 décembre 2020, le Conseil comptait sept membres indépendants sur un maximum de onze, incluant son président.

Responsabilités des comités

Au 31 décembre 2020, les comités statutaires du Conseil étaient les suivants :

- Gouvernance, éthique, ressources humaines et développement durable
- Audit, finances et gestion des risques
- Communications

Les comités se réunissent de trois à cinq fois par année de manière à répondre à l'énoncé de mandat adopté par le Conseil et révisé annuellement.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Comités du Conseil d'administration

Gouvernance, éthique, ressources humaines et développement durable

- Revue du fonctionnement et de la composition du Conseil et de ses comités, ainsi que des mandats des comités;
- Révision et bonification des politiques de gouvernance dans un contexte paramunicipal;
- Suivi de l'évaluation des membres et des travaux du Conseil et des comités;
- Revue de l'atteinte des objectifs opérationnels 2019 et du processus d'évaluation des objectifs opérationnels;
- Suivi des processus relatifs à la gestion du changement;
- Révision de la structure organisationnelle, de l'évolution des effectifs et de la rémunération globale ainsi que recommandations en matière d'augmentation salariale;
- Supervision de la dotation au poste de direction générale;
- Évaluation des emplois, positionnement dans le marché et équité interne;
- Réflexion sur le télétravail et les stratégies à mettre en œuvre à l'occasion d'un déconfinement;
- Suivi des dossiers de relations de travail, des griefs et CNESST;
- Amorce de la réflexion d'une Politique en matière de développement durable.

Audit, finances et gestion des risques

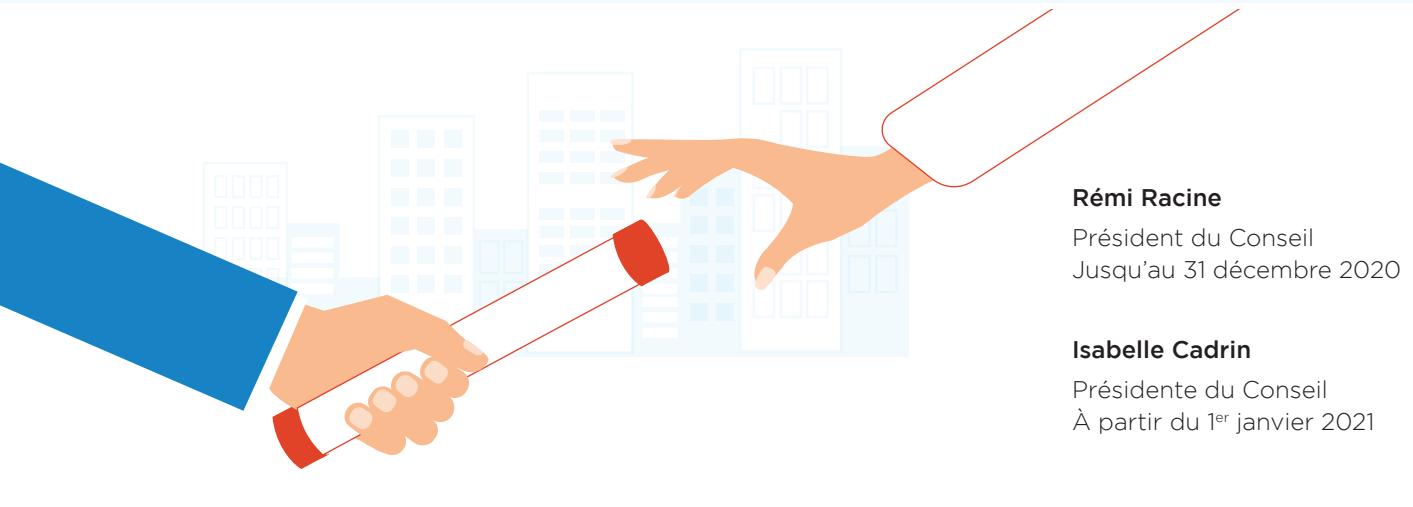
- Analyse des résultats financiers trimestriels;
- Revue des contrats octroyés;
- Analyse annuelle de gestion des risques;
- Examen des prévisions financières de fin d'année;
- Revue du plan de transition des activités de la SCSM et de la SARS à l'Agence;
- Revue des processus de contrôles internes.

Communications

- Suivi du processus de conception et d'implantation de l'image de marque temporaire et du suivi du processus de stratégie, architecture et image de marque;
- Établissement et suivi des stratégies et actions de communication et de marketing dans le cadre de la transition des activités de la SCSM et du SPVM à l'Agence;
- Révision des stratégies de communication internes liées à la pandémie de COVID-19;
- Suivi des actions de communication et de marketing liées aux cinq mandats spécifiques confiés à l'Agence par la Ville.

MEMBRES DU CONSEIL

(Au 31 décembre 2020)



Sherazad Adib

Membre du Comité gouvernance, éthique, ressources humaines et développement durable
Membre du Comité audit, finances et gestion des risques

Lise Aubin*

Présidente du Comité audit, finances et gestion des risques

Benoît Bessette

Président du Comité communications

André Goyer

Président du Comité gouvernance, éthique, ressources humaines et développement durable
Membre du Comité communications

Catherine Morency

Membre du Comité gouvernance, éthique, ressources humaines et développement durable
Membre du Comité communications

Renée Piette**

Présidente du Comité audit, finances et gestion des risques

Rémi Racine

Président du Conseil
Jusqu'au 31 décembre 2020

Isabelle Cadrin

Présidente du Conseil
À partir du 1^{er} janvier 2021

OBSERVATEURS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Raoul Cyr, CPA, CA

Directeur, Comptabilité et informations financières, Ville de Montréal

Comité audit, finances et gestion des risques

Luc Gagnon

Directeur de service, urbanisme et mobilité, Ville de Montréal
Comité gouvernance, éthique, ressources humaines et développement durable
Comité communications

* Mme Lise Aubin a siégé jusqu'au 31 mars 2020.

** Mme Renée Piette occupe cette fonction depuis le 7 juillet 2020.



ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	30 - 31
État des résultats et de l'excédent accumulé	32
État de la situation financière	33
État de la variation des actifs financiers nets	34
État des flux de trésorerie	35
Notes afférentes aux états financiers	36 - 45

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du conseil d'administration de
Agence de mobilité durable

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mobilité durable (l'« Agence »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de ses actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice initial de douze mois terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelées collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice initial de douze mois terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Deloitte.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Deloitte S.E.N.C.R.L./c.r.l.¹

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique
n° A120628

Montréal, Québec
Le 16 avril 2021

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice initial de douze mois terminé le 31 décembre 2020

	Budget 2020	Réel 2020
Revenus		
Revenus de gestion de la Ville de Montréal	31 130 454 \$	28 820 385 \$
Revenus autonomes	1 484 656	816 879
Contribution de la Ville de Montréal pour la réalisation des mandats spécifiques (note 10)	–	865 999
	32 615 110	30 503 263
Charges (note 7)		
Gestion du stationnement	10 135 530	8 188 862
Application réglementaire du stationnement	15 382 888	14 822 189
Administration générale	7 096 692	5 626 213
Coûts afférents à la réalisation des mandats spécifiques de la Ville de Montréal	–	865 999
	32 615 110	29 503 263
Excédent avant éléments de restructuration (note 6)	–	1 000 000
Effet net de l'opération de restructuration (note 3)	–	6 910 201
Excédent de l'exercice et excédent accumulé à la fin de l'exercice (note 6)	– \$	7 910 201 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État de la situation financière

Au 31 décembre 2020

	2020
Actifs financiers	
Encaisse	20 409 543 \$
Débiteurs	26 825
	<u>20 436 368</u>
Passifs	
Créditeurs et charges à payer (note 5)	3 164 733
Montant dû à la Ville de Montréal, sans intérêt ni modalités de remboursement	<u>16 201 344</u>
	<u>19 366 077</u>
Actifs financiers nets	<u>1 070 291</u>
Actifs non financiers	
Immobilisations corporelles (note 4)	6 730 700
Charges payées d'avance	109 210
	<u>6 839 910</u>
Excédent accumulé (note 6)	<u>7 910 201 \$</u>
Droits contractuels (note 10)	
Obligations contractuelles (note 11)	

Les notes font partie intégrante des états financiers.

À la demande du conseil,

 René Piette _____, administrateur
 DocuSigned by:
 1BA0D1A798B5424...

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice initial de douze mois terminé le 31 décembre 2020

	Budget 2020	Réel 2020
Excédent de l'exercice	- \$	7 910 201 \$
Variation des immobilisations corporelles		
Acquisitions	(2 070 000)	(1 250 174)
Transfert de la Ville de Montréal	(9 225 000)	(6 910 201)
Produit de cession	-	9 200
Gain sur cession	-	(9 200)
Amortissement	1 616 373	1 429 675
	(9 678 627)	(6 730 700)
Variation des charges payées d'avance	-	(109 210)
Variation des actifs financiers nets (dettes nettes) et actifs financiers nets (dettes nettes) à la fin de l'exercice	(9 678 627)\$	1 070 291 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État des flux de trésorerie

Exercice initial de douze mois terminé le 31 décembre 2020

	Réel 2020
Activités de fonctionnement	
Excédent de l'exercice	7 910 201\$
Éléments sans effet sur la trésorerie	
Amortissement des immobilisations corporelles	1 429 675
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(9 200)
Transfert de la Ville de Montréal (note 3)	(6 910 201)
	<hr/>
	2 420 475
Variation nette des éléments hors caisse (note 8)	19 006 713
	<hr/>
	21 427 188
Activités d'investissement	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 026 845)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	9 200
	<hr/>
	(1 017 645)
Augmentation nette de l'encaisse et encaisse à la fin de l'exercice	<hr/> 20 409 543 \$

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie (note 8)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre 2020

1. Statuts et nature des activités

L'Agence de mobilité durable (l'« Agence ») est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), créée par lettres patentes émises le 13 février 2019 en vertu des articles 220.4 et 224 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4). L'Agence est une organisation paramunicipale qui a débuté ses activités le 1^{er} janvier 2020.

L'Agence est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1) et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, c. I-3).

Le 1^{er} janvier 2020, une entente cadre est entrée en vigueur entre l'Agence et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans, renouvelable à son échéance. L'Agence a pour mission de veiller à la gestion, à l'application de la réglementation et au développement innovant du stationnement tarifié, sur rue et hors rue, sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal et dans une perspective de mobilité durable. Elle contribuera également par son leadership à améliorer l'expérience client, le partage de la rue et l'occupation du domaine public, en soutenant les actions qui favorisent la mobilité urbaine.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public édictées dans le Manuel de CPA Canada. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs éventuels, des passifs éventuels, des obligations contractuelles et des droits contractuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Les principales estimations comprennent la durée de vie estimative des immobilisations corporelles.

b) Constatation des revenus

Les revenus de gestion de la Ville de Montréal et les revenus autonomes sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, lorsqu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus autonomes représentent l'ensemble des revenus de l'Agence autres que les revenus de stationnement tarifié tel que stipulé dans l'entente cadre.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Constatation des revenus (suite)

Les contributions de la Ville de Montréal pour la réalisation des mandats spécifiques sont comptabilisées au cours de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le cédant, lorsque les critères d'admissibilité ont été respectés sauf dans la mesure où des stipulations de l'accord crée une obligation répondant à la définition d'un passif. Un revenu reporté est alors comptabilisé et amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Les revenus d'intérêts sont classifiés dans les revenus autonomes et sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Élément d'actif	Période
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel de bureau	3 et 5 ans
Bornes informatisées	8 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel et outillage	5 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Agence de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

d) Avantages sociaux futurs

La charge correspond à la contribution versée par l'employeur. Un passif est constaté dans les créiteurs et charges à payer pour les contributions non versées à la fin de l'exercice, de même que les contributions à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Données budgétaires

L'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que l'état de la variation des actifs financiers nets comportent une comparaison avec les données budgétaires et présentées sur la base des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, lesquelles ont été approuvées par le conseil municipal de la Ville de Montréal en date du 23 mars 2020.

f) Actifs non financiers

L'Agence comptabilise les immobilisations corporelles et les charges payées d'avance à titre d'actifs non financiers, étant donné qu'elles peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

g) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'Agence comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indications contraires, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et passifs financiers de l'Agence sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'Agence détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

h) L'état des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangère ont une incidence négligeable à la fin d'exercice.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre 2020

3. Opération de restructuration

Le 1^{er} janvier 2020, Société en commandite Stationnement de Montréal (« SCSM ») a transféré ses activités à l'Agence et lui a cédé l'ensemble de ses contrats de services ainsi que ses contrats de travail et d'entreprise. À cette même date, la Ville de Montréal a transféré à l'Agence les activités du service de l'application des règlements du stationnement qui relevait auparavant du Service de police de la Ville de Montréal.

De plus, au 1^{er} janvier 2020, la Ville de Montréal a transféré à l'Agence sans contrepartie monétaire certaines immobilisations corporelles préalablement acquis de SCSM ainsi que certaines immobilisations corporelles utilisées par le service de l'application des règlements du stationnement.

L'incidence de l'opération de restructuration sur les résultats de l'exercice a été présenté en tant qu'élément distinct à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. L'effet total est constitué de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles au moment du transfert de 6 910 201 \$.

Les éléments d'actifs et de passifs, comptabilisés à la valeur comptable nette à la date de l'opération de restructuration, transférés de la Ville de Montréal et de SCSM sont les suivants :

	Ville de Montréal	SCSM	Total
Débiteurs	-\$	407 727 \$	407 727 \$
Montant à recevoir de SCSM	-	1 577 048	1 577 048
Charges payées d'avance	-	141 210	141 210
Créditeurs et charges à payer	-	(2 125 985)	(2 125 985)
Immobilisation corporelles	6 910 201	-	6 910 201
Effet net de l'opération de restructuration	6 910 201 \$	-	6 910 201 \$

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre 2020

4. Immobilisations corporelles

	Transfert (note 3)	Acquisitions/ augmentations	Cessions/ radiations	Solde à la fin
Coût				
Améliorations locatives	79 108 \$	– \$	– \$	79 108 \$
Matériel de bureau	296 467	177 473	–	473 940
Bornes informatisées	5 704 425	1 026 251	–	6 730 676
Matériel roulant	825 604	46 450	1 986	870 068
Matériel et outillage	4 597	–	–	4 597
	6 910 201	1 250 174	1 986	8 158 389
Amortissement cumulé				
Améliorations locatives	–	33 370	–	33 370
Matériel de bureau	–	230 371	–	230 371
Bornes informatisées	–	788 403	–	788 403
Matériel roulant	–	373 238	1 986	371 252
Matériel et outillage	–	4 293	–	4 293
	–	1 429 675	1 986	1 427 689
Valeur comptable nette	6 910 201 \$	(179 501) \$	– \$	6 730 700 \$

5. Créditeurs et charges à payer

	2020
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 513 531 \$
Salaires et charges sociales à payer	828 918
Taxes de vente à payer	795 271
Revenus perçus d'avance	22 608
Dépôts de garantie	4 405
	3 164 733 \$

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre 2020

6. Excédent accumulé

	2020
Investissement net à même le fonds de réserve pour projets innovants ou de développement (note 10)	1 000 000 \$
Transfert de la Ville de Montréal (note 3)	6 910 201
	7 910 201 \$

Conformément à l'article 5.4 de l'entente cadre signée le 16 décembre 2019, l'Agence peut bénéficier d'un « Fonds de réserve pour projets innovants ou de développement » en constituant une provision en prévision de projets innovants ou de développement en regard de la mission de l'Agence. Selon l'entente, ce fonds est constitué à partir de la différence entre les charges d'opération et de fonctionnement de l'Agence et le budget de l'Agence approuvé par la Ville de Montréal. Selon l'entente, l'Agence peut inclure dans ses revenus de gestion facturés à la Ville de Montréal un montant maximal de 1 000 000 \$ annuellement pour une provision maximale de 5 000 000 \$.

Les revenus de gestion facturés à la Ville de Montréal au cours de l'exercice 2020 incluent 1 000 000 \$ relatif à cette provision.

7. Informations additionnelles sur les résultats

a) Charges par objet

	Budget 2020	Réel 2020
Salaires et charges sociales (note 12)	19 776 787 \$	20 007 900 \$
Frais bancaires, de cartes de crédit, de manipulation d'argent et de transactions	2 500 955	1 296 672
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	2 050 669	1 591 704
Services opérationnels	1 717 294	1 517 607
Fournitures	1 296 402	1 016 765
Honoraires professionnels	1 517 171	1 204 311
Loyer des immeubles	654 082	607 215
Télécommunications	425 878	291 756
Publicité	217 010	20 093
Taxes et permis	113 326	105 658
Autres frais	693 795	410 313
	30 963 369	28 069 994
Amortissement des immobilisations corporelles	1 616 373	1 429 675
Autres intérêts et frais financiers	35 368	3 594
	32 615 110 \$	29 503 263 \$

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre 2020

7. Informations additionnelles sur les résultats (suite)

b) Revenus d'intérêts

Les revenus autonomes incluent des revenus d'intérêts de 109 044 \$ générés au cours de l'exercice.

8. Variation nette des éléments hors caisse

	2020
Débiteurs	(26 825) \$
Créditeurs et charges à payer	2 941 404
Montant dû à la Ville de Montréal	16 201 344
Charges payées d'avance	(109 210)
	<hr/> 19 006 713 \$

Le coût des immobilisations corporelles impayées au 31 décembre 2020 établi à 223 329 \$ est retranché des créiteurs et charges à payer ainsi que des acquisitions puisqu'il n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Le transfert des immobilisations corporelles de la Ville de Montréal le 1^{er} janvier 2020 a été fait sans contrepartie monétaire et n'a donc pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie.

9. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'Agence est exposée directement à différents risques, tels que le risque de liquidité. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que l'Agence ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. L'Agence est exposée à ce risque au regard des créiteurs et charges à payer et au montant dû à la Ville de Montréal.

L'Agence établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

L'Agence est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2020. Tous les passifs financiers de l'Agence ont une échéance inférieure à un an.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre 2020

9. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'Agence, totalisant respectivement 20 436 368 \$ et 18 570 806 \$, ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

10. Droits contractuels

En vertu d'une entente cadre d'une durée de 5 ans, renouvelable à son échéance, et débutant à compter du 1^{er} janvier 2020, l'Agence s'est engagée, à gérer et développer le stationnement tarifé sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, dans une perspective d'innovation et de mobilité durable, et à percevoir pour la Ville de Montréal les revenus de stationnement. L'Agence veille en plus à l'application de la réglementation du stationnement. En contrepartie, l'Agence recevra de la Ville de Montréal des revenus de gestion constitués de ses charges d'opération et de fonctionnement réduit des revenus autonomes qu'elle générera.

De plus, l'Agence peut constituer une provision maximale de 5 000 000 \$ en prévision de projets innovants ou de développement en regard de la mission de l'Agence. Cette provision est constituée à partir de la différence entre les dépenses liées aux charges d'opération et de fonctionnement de l'Agence et le budget de l'Agence approuvé par la Ville de Montréal (ci-après le « Résiduel »). L'Agence peut à la fin de son exercice financier, inclure dans les revenus de gestion facturés à la Ville de Montréal, jusqu'à un maximum de 1 000 000 \$ à même le Résiduel. Les revenus de gestion facturés à la Ville de Montréal au cours de l'exercice 2020 inclus 1 000 000 \$ relatif à cette provision (note 6).

En vertu d'une convention de service se terminant le 31 décembre 2021, la Ville de Montréal a confié à l'Agence la réalisation de cinq mandats spécifiques. En contrepartie, la Ville de Montréal s'engage à verser à l'Agence une somme maximale de 2 000 000 \$ incluant les taxes couvrant les frais relatifs à la réalisation de ces mandats.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre 2020

11. Obligations contractuelles

- a) L'Agence s'est engagée en vertu d'ententes de location d'espaces à bureaux et industriels se terminant en 2022. Les paiements minimaux exigibles au cours des prochains exercices, en vertu de cette proposition, y compris les taxes et les frais d'exploitation estimatifs, totalisent 1 282 691 \$ et se détaillent comme suit :

2021	765 171 \$
2022	517 520 \$

- b) L'Agence s'est engagée en vertu de contrats d'entretien pour un montant total de 376 710 \$. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en avril 2022.
- c) L'Agence s'est engagée à débourser des frais récurrents pour l'utilisation d'un logiciel, les frais de licence, de télécommunication, d'hébergement, de support technique et d'amélioration de la solution logiciel en lien avec ses bornes informatisées. Les paiements minimaux exigibles au cours des prochains exercices, en vertu de cette proposition, totalisent 1 339 800 \$ et se détaillent comme suit :

2021	554 400 \$
2022	554 400 \$
2023	231 000 \$

12. Transactions avec des apparentés

Les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville de Montréal ainsi que les principaux dirigeants de ces entités et ceux de l'Agence, leur conjoint et les personnes à leur charge. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants, leur conjoint et les personnes à leur charge ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration, la direction générale ainsi que leurs équivalents dans les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville de Montréal.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre 2020

12. Transactions avec des apparentés (suite)

Au cours de l'exercice, en plus des activités décrites à la note 3, l'Agence a généré les revenus et engagé les charges suivantes auprès de la Ville de Montréal comptabilisés à la valeur d'échange :

	Réel 2020
Revenus de gestion	28 820 385 \$
Contribution pour la réalisation des mandats spécifiques	865 999 \$
Charges liées aux prêts d'employés de la Ville	16 753 908
Autre charges opérationnelles	654 476
Loyer des immeubles	243 300

13. Régime enregistré d'épargne-retraite collectif

Au cours de l'exercice, l'Agence a contribué à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif (« REER collectif ») pour ses employés. Cette contribution est basée sur un pourcentage de la rémunération de base et aucune autre obligation n'est assumée par l'employeur au moment de la retraite. La contribution de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 à ce régime s'est élevée à 63 848 \$ et a été comptabilisée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

14. Dépendance économique

L'existence économique de l'Agence est tributaire des revenus provenant de la Ville de Montréal.

**AGENCE
DE MOBILITÉ
DURABLE
MONTRÉAL**

Agence de mobilité durable
640, rue Saint-Paul Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H3C 1L9
www.agencemobilitedurable.ca

ISBN 978-2-922594-44-7

Dépôt légal, Novembre 2021
Bibliothèque nationale du Québec
Canada